

# Projet Educatif de Territoire de Niort

• lutter contre la sédentariété



injection dans le p...  
jeu de rôle...  
psychologie...  
contre le...  
du char...  
faire un...  
Dévelo pp...  
nature...  
du a...



## 2023 2026



## Table des matières

|          |  |    |
|----------|--|----|
| <b>1</b> | <b>LE CONTEXTE</b> .....   | 5  |
| 1.1      | Les évolutions depuis le premier PEdT de 2013 .....                  | 5  |
| 1.2      | Le territoire .....  | 6  |
| 1.3      | Niort territoire éducatif .....                                      | 7  |
| 1.4      | La démographie scolaire dans l'enseignement primaire .....           | 7  |
| 1.5      | Les établissements scolaires du premier degré .....                  | 8  |
| 1.6      | Les centres de loisirs du mercredi .....                             | 9  |
| 1.7      | Cartographie des indicateurs sociaux .....                           | 9  |
| 1.8      | L'organisation des temps de l'enfant .....                           | 11 |
| 1.8.1    | L'organisation des temps scolaires et périscolaires .....            | 11 |
| 1.8.2    | Les temps extrascolaires en centre de loisirs .....                  | 12 |
| 1.9      | Le bilan des activités du PEdT 2019-2023 .....                       | 12 |
| <b>2</b> | <b>LA DEMARCHE DE RENOUVELLEMENT</b> .....                           | 13 |
| 2.1      | La méthodologie employée .....                                       | 13 |
| 2.2      | La gouvernance du renouvellement .....                               | 13 |
| 2.3      | Le déroulé de la phase de concertation .....                         | 14 |
| 2.4      | Synthèse des contributions de la concertation .....                  | 15 |
| <b>3</b> | <b>LES OBJECTIFS DU PEdT 2023-2026</b> .....                         | 18 |
| 3.1      | Favoriser la complémentarité des actions péri-extra-scolaires .....  | 18 |
| 3.1.1    | Améliorer le climat scolaire .....                                   | 18 |
| 3.1.2    | Favoriser la réussite de l'élève .....                               | 19 |
| 3.1.3    | Soutenir la parentalité .....  | 20 |
| 3.2      | Diversifier les modes d'accueil des enfants .....                    | 20 |
| 3.2.1    | Renforcer l'accueil des enfants de maternelle .....                  | 20 |
| 3.2.2    | Conforter le fonctionnement des accueils collectifs de mineurs ..... | 21 |
| 3.2.3    | Favoriser l'intégration des enfants à besoins particuliers .....     | 22 |
| 3.3      | Développer la qualité éducative des actions .....                    | 22 |
| 3.3.1    | Eduquer à la citoyenneté .....                                       | 22 |
| 3.3.2    | Promouvoir la santé .....  | 23 |
| 3.3.3    | S'émerveiller et découvrir de nouvelles pratiques .....              | 24 |
| <b>4</b> | <b>LE PLAN MERCREDI</b> .....  | 25 |
| <b>5</b> | <b>L'ARTICULATION DU PEdT AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS</b> .....        | 26 |
| <b>6</b> | <b>LA MISE EN ŒUVRE DU PEdT 2023 - 2026</b> .....                    | 27 |
| 6.1      | Trois années de PEdT .....   | 27 |
| 6.2      | Une délibération prise à l'unanimité du Conseil municipal .....      | 27 |

|          |   |           |
|----------|---|-----------|
| 6.3      | Les outils de communication auprès des équipes d'animation et des familles..... | 27        |
| 6.4      | L'adaptation des projets pédagogiques des ACM municipaux .....                  | 27        |
| 6.5      | La structuration du service animation pour la mise en œuvre du PEdT .....       | 28        |
| <b>7</b> | <b>L'ÉVALUATION DU PEdT .....</b>   | <b>29</b> |
| 7.1      | Méthodologie d'évaluation .....   | 29        |
| 7.2      | Questions évaluatives par objectifs spécifiques .....                           | 29        |
| <b>8</b> | <b>LA GOUVERNANCE DU PEdT .....</b>   | <b>34</b> |
| 8.1      | Le pilotage et la coordination du PEdT par la ville de Niort.....               | 34        |
| 8.2      | Le comité de pilotage du PEdT .....   | 34        |
| 8.3      | Comité des partenaires du PEdT .....  | 34        |



# 1 LE CONTEXTE

Le projet éducatif territorial (PEdT), mentionné à l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce présent PEdT couvrant la période 2023-26 est le quatrième signé par la collectivité depuis le premier élaboré en 2013.

Afin de prendre en compte la fin de la période d'urgence sanitaire de début 2022 peu propice à l'organisation de temps de concertation, il a été décidé par convention de prolonger d'une année scolaire supplémentaire le PEdT 2019-2022, pour un renouvellement à l'été 2023.

## 1.1 Les évolutions depuis le premier PEdT de 2013

Signé initialement en décembre 2013, le premier PEdT de Niort s'est inscrit dans une démarche plus globale, menée par la Ville en 2012, avec l'élaboration d'un Projet Educatif Global (PEG) au cadre plus large que les enfants d'âge scolaire.

Le premier PEdT a été construit avec une organisation des temps scolaires sur 4,5 jours. Cette organisation a été confirmée par la suite, lors des PEdT suivants.

Dans ce cadre, le premier PEdT a porté particulièrement sur la structuration des services périscolaires avec une déclaration de 19 sites d'accueil en élémentaire et une municipalisation des activités précédemment portée par des associations.

L'organisation a été renforcée en intégrant à la Ville 19 agents comme référents péri-extrascolaires, un sur chaque site en 2014. Cette structuration a largement favorisé la communication avec les directeurs(trices) d'école et les enseignants(es) tout en augmentant le niveau de qualification, et consolidé le lien avec les familles. Le recrutement de trois puis quatre coordonateurs périscolaires, chargés de 4 à 5 accueils périscolaires et des centres de loisirs aura également conforté ces liens.

LE PEdT de Niort a fait l'objet d'un avenant en 2015 avec l'intégration de 3 établissements d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat (Ecoles Ste Thérèse/St André, Notre Dame/St Joseph et St Florent). Ces établissements ont proposé diverses activités encadrées par des animateurs spécialisés ou reconnus pour leurs compétences et ont fait appel à des associations niortaises.

En novembre 2020, la démarche PEdT a été également renforcée par l'arrivée d'une coordinatrice à mi-temps chargée de son évaluation et de sa reconduction.

Le PEdT 2019/2022 de la ville de Niort a été fortement impacté par la crise sanitaire COVID avec des fermetures totales ou partielles des écoles dès mars 2020. La veille permanente sur les protocoles sanitaires a été mise en place sur les temps scolaires, péri et extra-scolaire et a, par ailleurs, demandé une adaptation permanente, privilégiant souvent la fonction d'accueil au détriment de l'animation et de la qualité éducative.

Ce troisième PEdT de Niort est arrivé à échéance en juillet 2023, après une année de prolongation, la présente démarche a visé à son renouvellement dans le cadre d'une large concertation.

## 1.2 Le territoire

Niort est une commune du sud-ouest de la France, chef-lieu du département des Deux-Sèvres.

La ville, de près de 60 000 habitants et d'une surface de 68 km<sup>2</sup>, est le siège de la Communauté d'agglomération du niortais, regroupant quarante communes et 121 220 habitants (2018).

Au 1er janvier 2020, elle est la commune-centre de l'aire d'attraction de Niort qui comprend 91 communes réparties sur les Deux-Sèvres, la Vendée (sept communes) et la Charente-Maritime (deux communes) et qui totalise 178 156 habitants (2019).

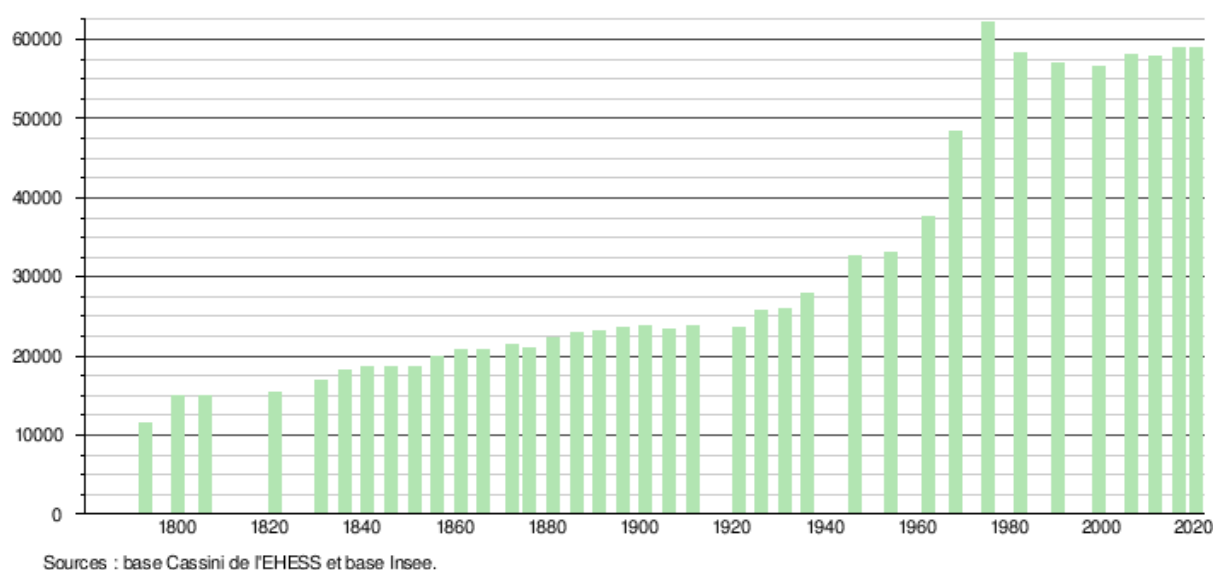


Niort fait partie intégrante du Parc naturel régional du Marais poitevin.

Niort est un centre commercial et logistique important, à la croisée des autoroutes A10 et A83 dont l'économie repose principalement sur le secteur tertiaire (assurances, banques, assistance, entreprises de services numériques, cabinets de conseils et juridiques, vente par correspondance...). La ville est célèbre pour accueillir notamment le siège des principales mutuelles d'assurance françaises, et est considérée à ce titre comme l'une des capitales françaises de l'économie sociale. La ville abrite, par ailleurs, quelques industries, principalement actives dans les domaines de l'aéronautique et de la chimie.

Selon la Banque de France, ces différentes activités font de Niort la quatrième place financière française, en termes d'échanges de flux financiers, derrière Paris, Lyon et Lille. Niort se situe au septième rang sur cinquante (aires urbaines équivalentes) en ce qui concerne les emplois supérieurs.

La population municipale est de 58 966 habitants en légère hausse depuis 15 ans



**Evolution démographique de la ville de Niort**

Niort a fusionné avec plusieurs communes environnantes : Souché en 1964, Sainte-Pezenne en 1965, Saint-Florent en 1969 et Saint-Liguaire en 1972.

### 1.3 Niort territoire éducatif

La ville compte dix-neuf groupes scolaires publics et six établissements privés d'enseignement primaire, ainsi que neuf collèges et sept lycées, dont un consacré à l'horticulture.

Niort accueille près de 2 500 étudiants et porte l'ambition de doubler ce chiffre en 2028. Le Pôle universitaire niortais, antenne locale de l'Université de Poitiers, est le site le plus important en nombre d'étudiants accueillis dans l'enseignement supérieur à Niort. La ville compte aussi une trentaine de BTS préparés dans des lycées ou les chambres consulaires et plusieurs formations comme le CNAM, Excelia Group Sup de Co, l'UIMM (Union de l'industrie et des métiers de la métallurgie) ou l'université de La Rochelle.

### 1.4 La démographie scolaire dans l'enseignement primaire

La ville accueille un peu plus de 5 100 enfants dans les établissements du primaire dont environ 20 % dans des établissements privés sous contrat.

Les effectifs des enfants scolarisés baissent en moyenne d'1 % par an depuis 2019. Cette tendance semble devoir se poursuivre, dans un contexte national de baisse de la natalité.

Tableau de l'évolution des effectifs scolaires

|                         | 2019/2020    | 2020/2021    | 2021/2022    |
|-------------------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Ecoles publiques</b> |              |              |              |
| Maternelles             | 1 582        | 1 441        | 1 436        |
| Elémentaires            | 2 726        | 2 753        | 2 692        |
| <b>Total</b>            | <b>4 308</b> | <b>4 194</b> | <b>4 128</b> |

|  | 2019/2020    | 2020/2021    | 2021/2022    |
|--|--------------|--------------|--------------|
| <b>Ecoles privées sous contrat d'association avec l'Etat</b> |              |              |              |
| Maternelles  | 345          | 344          | 336          |
| Elémentaires   | 685          | 672          | 669          |
| <b>Total</b>   | <b>1 030</b> | <b>1 016</b> | <b>1 005</b> |
| <b>Total public et privé</b>                                 | <b>5 338</b> | <b>5 210</b> | <b>5 133</b> |

En 2021/2022 : 43 enfants reçoivent une instruction hors des établissements sous contrat (28 élémentaires et 15 maternelles), dont 33 à domicile et 10 en école hors contrat.

L'accueil en toute petite section de maternelle concerne près d'une centaine d'enfants, essentiellement dans les écoles des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

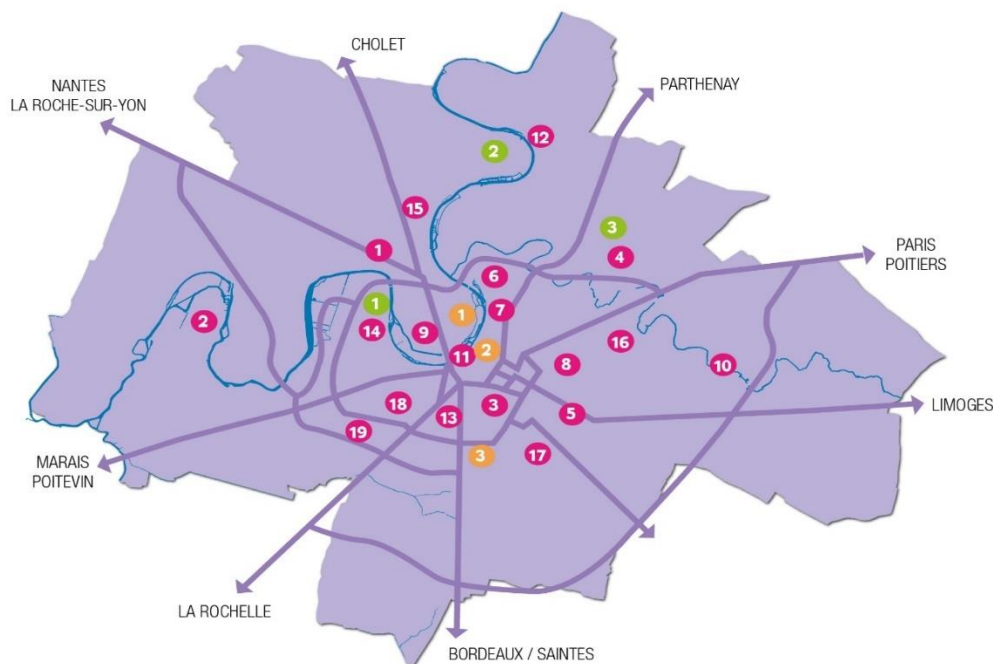
Près de 5 % des enfants scolarisés dans le public (200 enfants) sont reconnus en situation de handicap et bénéficient d'un accompagnement personnalisé. En septembre 2023, 30 accompagnateurs (AESH) sont rémunérés par la Ville pour les accompagner sur les temps périscolaires. Ce dispositif monte en



charge rapidement (+ 40 % par rapport à 2019) particulièrement en maternelle. Cette situation interroge l'approche collective, par l'ensemble des animateurs, de la prise en charge du handicap et les moyens financiers et humains dédiés à cette politique.

### 1.5 Les établissements scolaires du premier degré

Niort dispose de 19 groupes solaires publics et de trois groupes scolaires privés sous contrat. Chaque établissement du premier degré dispose d'un accueil périscolaire ou d'une garderie permettant un accueil de 7h30 à 18h30 les jours complets d'école.



**1** CENTRE DE LOISIRS **ERNEST PÉROCHON**

Place Louis Jouvét  
Pour les enfants de 2 à 4 ans

**2** CENTRE DE LOISIRS **DE CHANTEMERLE**

Rue Angéline Faity  
Pour les enfants de 4 à 11 ans

**3** CENTRE DE LOISIRS **DES BRIZEAUX**

Rue des Justices  
Pour les enfants de 2 à 11 ans

**1** ECOLE **SAINTE THÉRÈSE**

Primaire : 15 rue de Bessac

**2** ECOLE **NOTRE DAME SAINT JOSEPH**

Primaire : 19 Rue Taury

**3** ECOLE **SAINT FLORENT**

Primaire : 181 Av. Saint-Jean d'Angély

**1** **LOUIS ARAGON**

Maternelle : rue de l'Avenir  
Élémentaire : 12, rue du Côteau St-Hubert

**2** **AGRIPPA D'AUBIGNE**

Maternelle : rue du Moulin  
Élémentaire : place Constand Saboureau

**3** **PAUL BERT**

Maternelle : rue des 3 Coigneaux  
Élémentaire : rue Paul Bert

**4** **LES BRIZEAUX**

Rue des Justices

**5** **FERDINAND BUISSON**

Rue F. Buisson

**6** **PIERRE DE COUBERTIN**

Rue P. de Coubertin

**7** **JULES FERRY**

Rue Jules Ferry

**8** **JEAN JAURES**

Rue G. Clémenceau

**9** **JEAN MACE**

Maternelle : rue Fontanes  
Élémentaire : 6, rue Jean Macé

**10** **JEAN MERMOZ**

Rue de l'Aérodrome

**11** **JULES MICHELET**

Maternelle : rue Chabaudy  
Élémentaire : 2, rue Emile Bèche

**12** **LA MIRANDELLE**

Rue de la Mirandelle

**13** **LOUIS PASTEUR**

Rue Louis Braille

**14** **ERNEST PÉROCHON**

Place Louis Jouvét

**15** **JACQUES PREVERT**

Rue des Sports

**16** **EDMOND PROUST**

Maternelle : allée P. Kergomard  
Élémentaire : rue Edmond Proust

**17** **GEORGE SAND**

Maternelle : rue des Charmes  
Élémentaire : rue de la Plaine

**18** **JEAN ZAY**

Boulevard de l'Atlantique

**19** **EMILE ZOLA**

Rue Henri Sellier



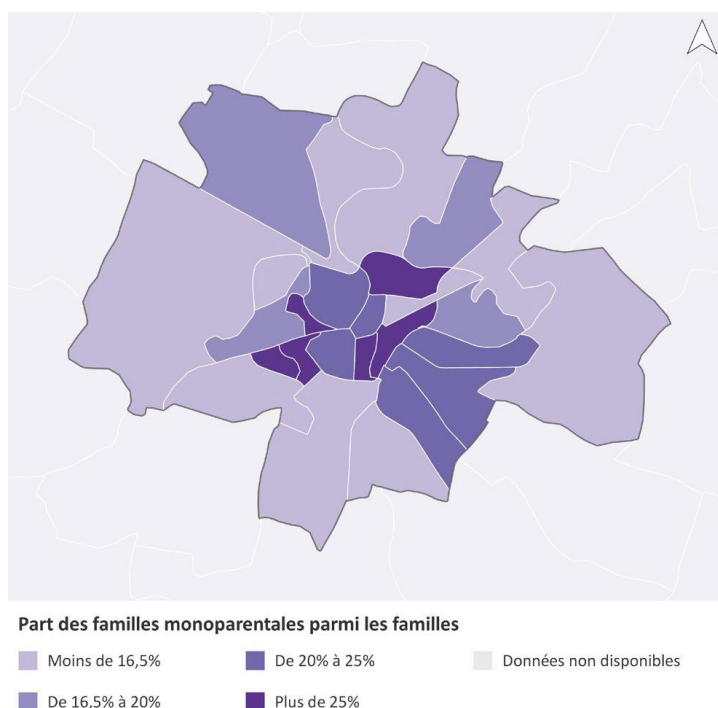
## 1.6 Les centres de loisirs du mercredi

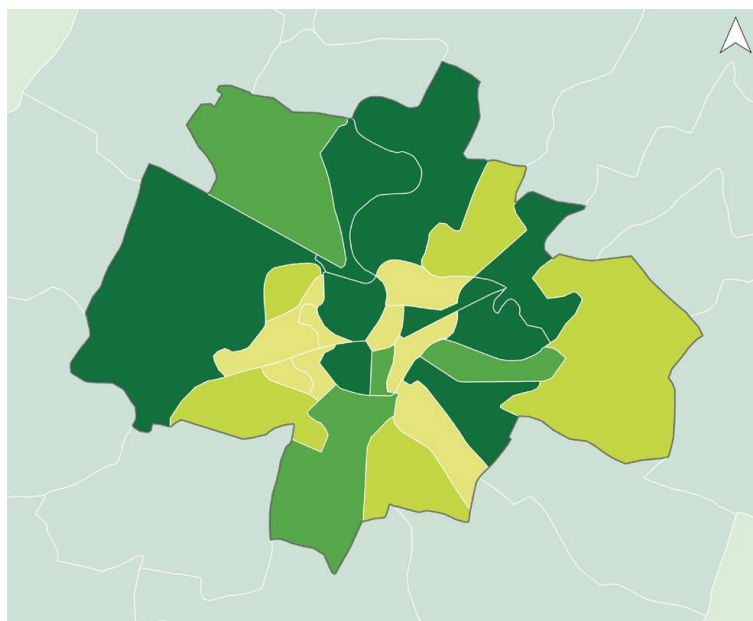
Au 1<sup>er</sup> septembre 2023, 11 accueils périscolaires du mercredi après-midi fonctionnent avec une capacité d'accueil totale de près de 550 enfants. Ils sont organisés pour moitié en régie par la ville et pour moitié par les centres socioculturels niortais.

| Organisateur                    | Centres de loisirs du mercredi    | Moins de 6 ans | De 6 à 11 ans |
|---------------------------------|-----------------------------------|----------------|---------------|
| Ville de Niort                  | Brizeaux maternelle               | 80             |               |
|                                 | Brizeaux mixte                    | 16             | 48            |
|                                 | Chantemerle                       | 30             | 48            |
| CSC CENTRE VILLE                | Centre de loisirs                 | 15             | 15            |
| CSC CHAMPCLAIROT<br>CHAMPOMMIER | CSC Champclairot -<br>Champommier | 16             | 24            |
| CSC DE PART ET<br>D'AUTRE       | CSC de part et d'autre            | 14             | 36            |
| CSC DU PARC                     | ALSH du CSC du Parc               | 16             | 12            |
| CSC GRAND NORD                  | Maison de Quartier de<br>Cholette | 12             | 20            |
| CSC LES CHEMINS<br>BLANCS       | St Florent                        | 24             | 36            |
| CSC SOUCHE                      | CSC Souché                        | 16             | 24            |
| CSC STE PEZENNE                 | ALSH Mercredi                     | 24             | 24            |
|                                 | <b>Total</b>                      | <b>263</b>     | <b>287</b>    |

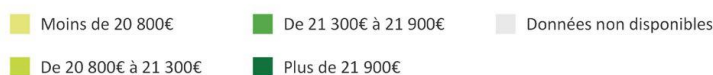
## 1.7 Cartographie des indicateurs sociaux

La carte des indicateurs sociaux de la ville de Niort montre des disparités importantes entre quartiers :





Revenu médian annuel moyen



Source INSEE 2018

Les écoles des quartiers en contrat de ville accueillent en majorité des enfants issus de famille à faibles revenus, en difficulté d’emploi, et/ou avec des difficultés sociales.

Si le revenu médian par ménage de la commune est de 1 710€, il est respectivement de 721€ dans les quartiers de la Tour Chabot/Gavacherie ; de 526€ au Clou Bouchet et de 946€ au Pontreau/Coline Saint-André. Dans ces écoles, près de 60 % des enfants sont élevés au sien de familles monoparentales.

Face à cette disparité, une politique spécifique est déployée dans les trois écoles en Réseau d’éducation prioritaire (REP) (J. Zay, E. Zola et E. Pérochon). Les écoles du REP ainsi que dans les deux écoles du quartier Pontreau/Colline Saint André (J. Ferry et P. de Coubertin) sont inscrites dans des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

## 1.8 L'organisation des temps de l'enfant

Le temps purement d'enseignement en primaire représente environ 10 % des temps de l'enfant ramenés à son année de vie. Toutefois les temps scolaires structurent fortement les rythmes péri et extrascolaires ainsi que les temps familiaux.

### 1.8.1 L'organisation des temps scolaires et périscolaires

La ville de Niort, signataire du présent PEdT, fait le choix du maintien d'une organisation scolaire à 4,5 jours dont le mercredi matin.

|               |                            | JOURNEE TYPE                           |   |                     |
|---------------|----------------------------|--|---|---------------------|
|               |                            | Ecole élémentaire                      | Ecole élémentaire en quartier prioritaire | Ecole maternelle    |
| Matin         | 7h30 - 8h35                | Activités libres encadrées             |   |                     |
|               | 8h35 - 11h45               | Classe                                 |   |                     |
| Midi          | 11h45 - 13h15              | Surveillance restaurant                |   |                     |
|               |                            | Activités libres encadrées             |   |                     |
|               | 12h35 - 13h35              | Ateliers animateurs                    |   |                     |
|               |                            |  | Ateliers Associatifs                      |                     |
| 13h15 - 13h35 | Temps calme                |  | Sieste                                    |                     |
| Après midi    | 13h35 - 16h                | Classe                                 |   |                     |
| Soir          | 16h - 16h15                | Gouter fourni par les parents          | Gouter fourni et facturé par la ville     |                     |
|               | 16h15-17h15                | Activités libres encadrées             |   |                     |
|               |                            | Etudes surveillées par les enseignants |   |                     |
|               |                            | Devoirs en autonomie                   |   |                     |
|               |                            | Ateliers animateurs                    |   |                     |
|               | 16h30-17h15                | Ateliers associatifs                   |   | Ateliers animateurs |
| 17h15-18h30   | Activités libres encadrées |  |   |                     |

## Les temps périscolaires du mercredi après midi

|                     |   |
|---------------------|---|
| • A 11h45           | • Prise en charge des enfants par les parents (Cas 1)<br>• ou Déjeuner à l'école (Cas 2)  |
| • A partir de 12h45 | • Départ en car vers le centre de loisirs (Cas 2)   |
| • A partir de 13H30 | • Accueil des enfants et parents sur le centre (Cas 1)<br>• Arrivée du car au centre (Cas 2)<br>• Temps libre surveillé, sieste et temps calme. |
| • 14h/16h           | • Activités.  |
| • 16h/16h45         | • Goûter, regroupement par tranche d'âges.  |
| • 17h               | • Départ du car.  |
| • 16h30/18h30       | • Accueil des parents et garderie.  |

### 1.8.2 Les temps extrascolaires en centre de loisirs

Les centres de loisirs municipaux maintiennent une offre d'accueil de 7h30 à 18h30 structurée comme suit :

#### Vacances scolaires du lundi au vendredi

|               |  |
|---------------|--|
| • 7h30/9h30   | • Accueil des enfants (temps calme), ramassage en car possible.  |
| • 9h30/11h30  | • Temps d'activités. Les enfants ont le choix entre plusieurs activités.   |
| • 11h30/12h   | • Rangement des salles et du matériel, retour au calme, hygiène avant de passer à table.                                   |
| • 11h45/13h   | • Le repas est un moment de convivialité pour tous. Chaque enfant choisit sa place, à chaque table se trouve un animateur. |
| • 13h/14h     | • Temps libre surveillé, sieste et temps calme.  |
| • 14h/16h     | • Reprise des activités.   |
| • 16h/16h45   | • Goûter, regroupement par tranche d'âges.   |
| • 17h         | • Départ du car.   |
| • 16h30/18h30 | • Accueil des parents et garderie.   |

### 1.9 Le bilan des activités du PEdT 2019-2023

Un bilan des activités du précédent PEdT a été produit en fin d'année 2022, autour des 7 objectifs éducatifs inscrits.

Il a été transmis à l'ensemble des partenaires en phase de concertation.

Ce bilan des activités du PEdT 2019-2023 est annexé à ce présent PEdT.

## 2 LA DEMARCHE DE RENOUVELLEMENT

La ville de Niort a pris le parti, dès le départ de cette démarche, de mettre en place une concertation élargie des acteurs éducatifs pour porter un PEdT au-delà d'un projet de service.

Il est regretté que les Deux-Sèvres ne disposent pas, à l'instar d'autres départements, d'un Groupe d'Appui Départemental pour épauler les collectivités dans l'élaboration d'un PEdT et capitaliser ce type de démarche.

### 2.1 La méthodologie employée

La méthodologie de projet employée a visé à la fois à recueillir des éléments de contenus et susciter la mobilisation des acteurs pour cette démarche.

Elle a reposé sur 10 phases, conduites durant le premier semestre 2023.

- 1) Mise en place d'un comité de pilotage pour définir la méthode de renouvellement
- 2) Lancement de la démarche de concertation en plénière du comité des partenaires
- 3) Réalisation d'entretiens, d'enquêtes et collecte des contributions des partenaires, familles et enfants
- 4) Synthèse des contributions réalisée en interne par la Direction de l'éducation
- 5) Restitution des constats partagés, enjeux prioritaires et objectifs opérationnels auprès du comité de pilotage, puis du comité des partenaires. Recueil des observations
- 6) Formalisation de la démarche d'évaluation
- 7) Elaboration de la convention
- 8) Délibération du Conseil municipal et vote
- 9) Conventionnement
- 10) Mise en œuvre et évaluation continue

### 2.2 La gouvernance du renouvellement

La gouvernance de cette phase de concertation a reposé sur la méthode des cercles inter-reliés de décision (sociocratie)

**Une cellule de coordination** au sein de la ville de Niort rassemblant :

- M<sup>me</sup> Nieto, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de la ville de Niort, en charge des arbitrages politiques en lien avec la municipalité
- M<sup>me</sup> Brun, Directrice de l'éducation de la ville de Niort
- M. Parmentier, Responsable du service animation, détaché à tiers temps pour coordonner cette démarche et formaliser les attendus.

**Un comité de pilotage** en charge du suivi de la concertation et de la prise en compte des attendus institutionnels de l'Etat et de la CAF, associant :

- M<sup>me</sup> Buot, Conseillère SDJES 79
- M<sup>me</sup> Rochet, Conseillère CAF
- M. Belleme, Conseiller SDEN en charge des rythmes scolaires

- M. Parmentier, Responsable du service animation - Ville de Niort

**Un comité des partenaires** du PEdT a associé très largement la communauté éducative avec près de 30 acteurs comme suit :

|  |  |
|--|--|
| Direction des services départementaux de l'Education Nationale des Deux Sèvres | ASEA 49, Association pour la sauvegarde de l'enfant et de l'adolescent à l'adulte - prévention spécialisée |
| Directeurs des écoles publiques de Niort                                       | Pôle Ressource Handicap 79   |
| Service départemental à la jeunesse, à l'engagement aux sports                 | Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile SESSAD TSA   |
| Préfecture des Deux Sèvres délégation à la politique de la Ville               | Niort associations   |
| Caisse d'allocations familiales des Deux Sèvres                                | USEP   |
| Communauté d'agglomération du Niortais service politique de la Ville           | Conservatoire danse et musique Auguste-Tolbecque   |
| Ecole Saint Florent  | Ville de Niort service culture   |
| Ecole Sainte Thérèse / Saint André   | Fédération des Conseils des Parents d'Elèves.  |
| Ecole Notre Dame/ Saint Joseph   | Centre socio-culturel Champclairiot Champommier  |
| Département des Deux-Sèvres service de la protection maternelle et infantile   | Centre socio-culturel Centre-ville   |
| Centre communal d'action sociale de Niort                                      | Centre socio-culturel De part et d'autre   |
| Ville de Niort Direction de l'Education  | Centre socio-culturel Grand Nord   |
| Ville de Niort service sports, jeunesse et vie associative                     | Centre socio-culturel Les chemins blancs   |
| Ville de Niort service éducation au développement durable                      | Centre socio-culturel du Parc  |
| Ville de Niort mission développement durable                                   | Centre socio-culturel Souche   |
| Ville de Niort mission enjeux climatiques                                      | Centre socio-culturel Ste Pezenne  |
| Ligue de l'enseignement des Deux - Sèvres                                      | Médiathèques Niort Agglo   |

### 2.3 Le déroulé de la phase de concertation

Pour le recueil d'informations et la définition d'enjeux prioritaires, la rencontre directe des acteurs sous la forme d'entretiens a été privilégiée. Les grandes assemblées permettant souvent peu d'échanges approfondis. Près de 20 entretiens ont été conduits d'une durée moyenne d'une heure trente.

Chaque entretien a fait l'objet d'un compte rendu mis en annexe.

Trois réunions thématiques ont été organisées pour les groupes d'acteurs constitués :

- Les Directeurs d'écoles
- Les responsables de centres sociaux
- Les familles pour la restitution de la phase de concertation

Près de 150 personnes ont ainsi été rencontrées pour le renouvellement du PEdT

**Le Conseil municipal des enfants (CME)** a associé à l'élaboration du PEdT durant trois mercredis en groupe de travail. La restitution a donné lieu à une remise de la contribution du CME (annexé) auprès de M<sup>me</sup> Nieto, Adjointe au Maire en charge de l'éducation et à des échanges directs avec les enfants.

**Une enquête en ligne** a été adressée aux familles des enfants scolarisés au sein des écoles publiques de Niort ; 438 réponses ont été recueillies ce qui donne un très bon taux de retour pour ce type d'étude (plus de 20 %). La synthèse de cette enquête présentée en réunion publique avec les parents est mise en annexe.

Le calendrier de la concertation fut le suivant :

| 2023                                |  | janvier |              |                               |              |                          | Fevrier                             |         |                    |                   | mars               |         |             |                       |
|-------------------------------------|--|---------|--------------|-------------------------------|--------------|--------------------------|-------------------------------------|---------|--------------------|-------------------|--------------------|---------|-------------|-----------------------|
|                                     | Contact  | S1      | S2           | S3                            | S4           | S5                       | S6                                  | S7      | S8                 | S9                | S10                | S11     | S12         | S13                   |
| Lundi                               | Elue   | #####   | #####        | #####                         | #####        | #####                    | #####                               | 13-févr | 20-févr            | 27-févr           | 06-mars            | 13-mars | 20-mars     | 27-mars               |
| Vendredi                            |  | #####   | #####        | #####                         | #####        | #####                    | #####                               | 17-févr | 24-févr            | 03-mars           | 10-mars            | 17-mars | 24-mars     | 31-mars               |
| Vacances scolaires                  |  |         |              |                               |              |                          |                                     |         |                    |                   |                    |         |             |                       |
| <b>Retroplanning</b>                |  |         |              | 19/01 Comité partenaires      | Concertation |                          |                                     |         |                    |                   |                    |         |             | Synthèse concertation |
| Comité tech Ville CAF SDJES         |  |         | 09/01 AM     |                               |              |                          | Congès                              |         |                    |                   |                    |         |             |                       |
| Familles                            |  |         |              | Publication questionnaire + c |              |                          |                                     |         |                    | Diffusion         | traitement         |         | 25/03 Resti |                       |
| CME                                 |  |         |              |                               | 25/01 à 14h  |                          |                                     |         | 22/02 à 14h        |                   | 08/03 à 14h        |         |             |                       |
| Référents                           |  |         | 12/01 Met AM |                               |              |                          |                                     |         | 23/02 à 9h         | 28/02 14h         |                    |         |             |                       |
| Coordonnateur Péri-extrascolaire    |  |         |              |                               |              | 30/01 à 14h S 111        |                                     |         |                    |                   |                    |         |             |                       |
| Encadrants DE                       |  |         |              |                               |              |                          |                                     |         |                    | 3/03 10h30 S.128  |                    |         |             |                       |
| FCPE                                | Bureau   |         |              | 19/01 à 18h                   |              |                          |                                     |         |                    |                   |                    |         |             |                       |
| CAN conservatoire médiathèque       | CF Planchaud Directeurs conservatoire et médiathèque       |         |              |                               |              |                          |                                     |         |                    | 3/03 14h S.111    |                    |         |             |                       |
| Niort association                   | Présidente-directrice                                      |         |              |                               |              | 01/02 10h30 - S-111      |                                     |         |                    |                   |                    |         |             |                       |
| Centre socio culturel               | Président directeur  |         |              |                               |              |                          |                                     |         | 23/01 à 18h30 S128 |                   |                    |         |             |                       |
| Prevention spécialisée              | Fabien ARNAULT / William MALOT                             |         |              |                               |              |                          | 7/02 14h-10 Bis rue Jules Siegfried |         |                    |                   |                    |         |             |                       |
| Directeurs d'école                  |  |         |              |                               |              | 1/02/ AM Michelet        |                                     |         |                    |                   |                    |         |             |                       |
| Ecole SAINT FLORENT                 | Présidente-directeur                                       |         |              |                               |              | 11/02 à 9h à Ste Thérèse |                                     |         |                    |                   |                    |         |             |                       |
| Ecole SAINTE THERESE/SAINT ANDRE    | Présidente-directeur                                       |         |              |                               |              |                          |                                     |         |                    |                   |                    |         |             |                       |
| Ecole NOTRE DAME/SAINT JOSEPH       | Présidente-directeur                                       |         |              |                               |              |                          |                                     |         |                    |                   |                    |         |             |                       |
| USEP                                | Antoine Passeron et Jean Paul Bernard président            |         |              |                               |              |                          |                                     |         | 20/02 14h          |                   |                    |         |             |                       |
| CCAS médiation/obseatoire/PRE       | BONNIN Marieke, GOUSSEAU Marie Christine, MASMONTET Céline |         |              |                               |              |                          |                                     |         | 20/02 à 11h - S128 |                   |                    |         |             |                       |
| Ville Sport jeunesse vie assos      | Pascal CASTAGNE, Chlotilde GRENIER, Pierre Roy             |         |              |                               |              | 2/02 9h salle 302 Annexe |                                     |         |                    |                   |                    |         |             |                       |
| IEN inclusion                       |  |         |              |                               |              | 2/02 14h                 |                                     |         |                    |                   |                    |         |             |                       |
| Ville de Niort Service EDD et Niort |  |         |              |                               |              |                          |                                     |         |                    | 2/03 à 9h30 S.111 |                    |         |             |                       |
| CAN Direction politique de la ville | Sabrina Renaud + Sophie BODIN (Préfecture)                 |         |              |                               |              |                          |                                     |         |                    |                   | 6/03 à 14h S.112   |         |             |                       |
| CG Service de la PMI                | Florent ARNAULT  |         |              |                               |              |                          |                                     |         |                    |                   | 6/03 à 9h en visio |         |             |                       |
| Ligue de l'enseignement             | Présidente Jocelyne Bardeau                                |         |              |                               |              |                          |                                     |         |                    | 28/02 à 14h       |                    |         |             |                       |

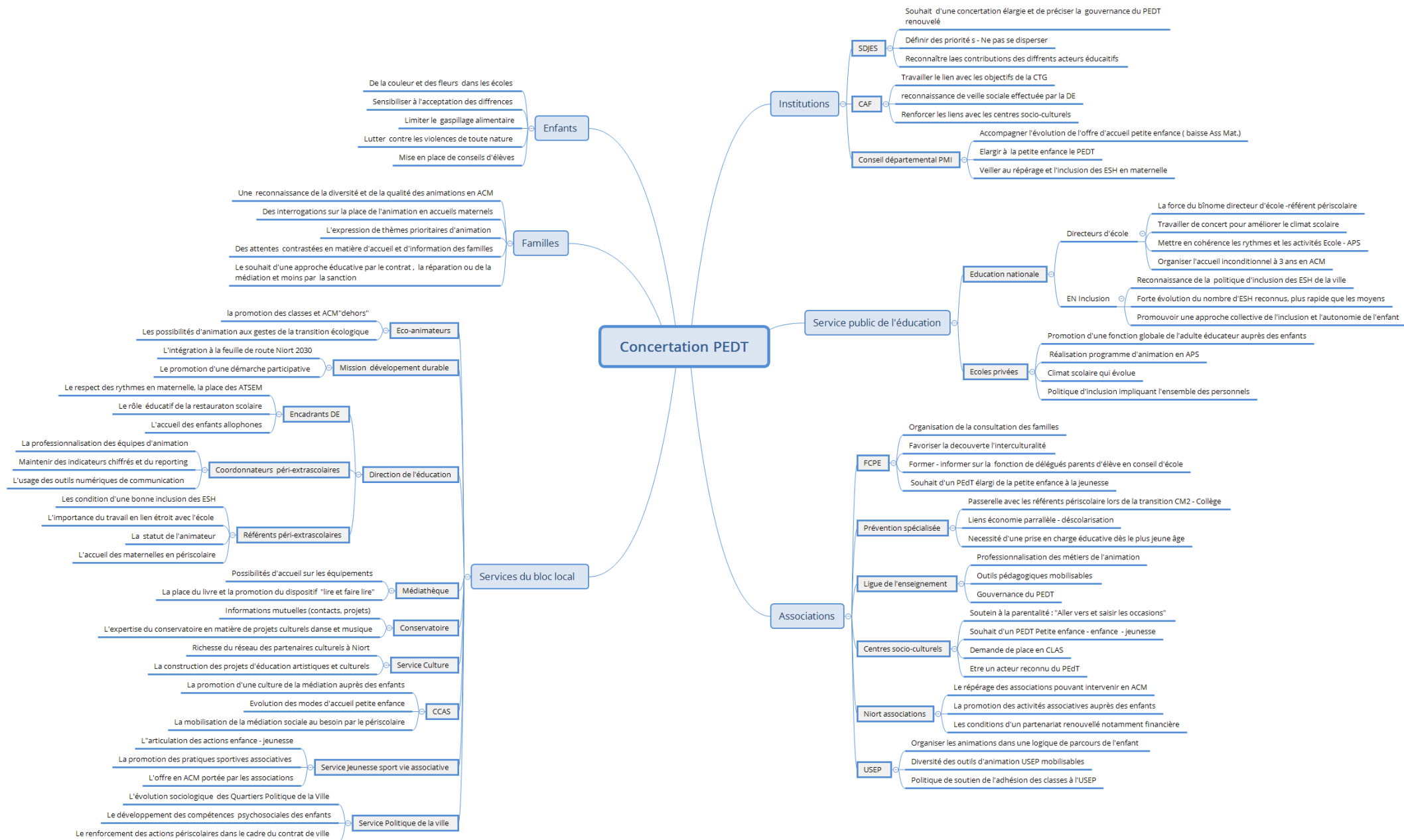
## 2.4 Synthèse des contributions de la concertation

L'ensemble des éléments recueillis représente une masse très importante d'observations et de contributions qui a été synthétisée par acteur, et définir des dénominateurs communs pour le futur PEDT.

Afin d'assurer cette synthèse dans un temps court, il a été choisi de la formaliser sous la forme d'une carte mentale. La synthèse des contributions au PEDT a été présentée en comité des partenaires le 5 avril 2023.



# Concertation PEDT

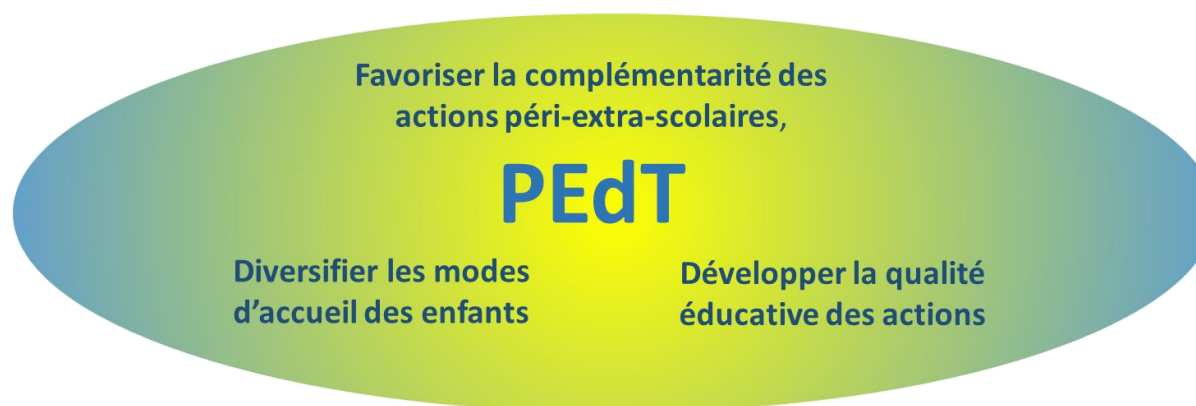


Les contributions des partenaires du PEdT ont été agrégées autour de trois enjeux généraux :

- de complémentarité éducative
- de prise en compte de la diversité des publics
- de qualité éducative des actions

En parallèle, un renouvellement des modalités d'évaluation ainsi que de la gouvernance du PEdT sont proposés :

## Structurer le PEdT autour de trois objectifs généraux



## 3 LES OBJECTIFS DU PEdT 2023-2026

Les objectifs du PEdT 2023-2026 sont présentés sous la forme d'enjeux prioritaires / objectifs généraux / objectifs spécifiques et non sous la forme d'un « catalogue d'actions » figé.

Le PEdT est conçu comme une démarche d'amélioration continue capable de s'adapter selon les dynamiques, les partenariats ou les opportunités durant les trois années de son développement. Il rassemble de nombreux acteurs, services municipaux en régie, établissements scolaires, associations et familles et ne relève pas que d'une organisation de service.

Les objectifs annoncés doivent permettre de renouveler les pratiques ou de conforter les acquis.

L'articulation des objectifs du PEDT est le suivant

| Pedt Ville de Niort Arbre à objectifs                                  |  |  |
|--|--|--|
| Enjeux   | Objectifs généraux   | objectifs spécifiques  |
| <b>1 Favoriser la complémentarité des actions péri-extra-scolaires</b> | 1.1 Améliorer le climat scolaire                                   | 1.1.1 Développer une approche éducative préventive et réparatrice, alternative à la sanction |
|  |  | 1.1.2 Renforcer la capacité des enfants à interagir positivement                             |
|  |  | 1.1.3 Veiller aux rythmes de l'enfant  |
|  |  | 1.1.4 Promouvoir l'égalité Filles - Garçons  |
|  | 1.2 Favoriser la réussite de l'élève                               | 1.2.1 Renforcer les parcours de l'élève  |
|  |  | 1.2.2 Accompagner la réussite scolaire après l'école   |
|  | 1.3 Soutenir la parentalité  | 1.3.1 Informer les familles  |
|  |  | 1.3.2 Accueillir les parents   |
|  |  | 1.3.3 Renforcer les liens périscolaire - actions familles                                    |
| <b>2 Diversifier les modes d'accueil des enfants</b>                   | 2.1 Renforcer l'accueil des enfants de maternelle                  | 2.1.1 Harmoniser les règles d'accueil à 3 ans en centres de loisirs avec l'école             |
|  |  | 2.1.2 Favoriser les pédagogies actives en accueil maternelle                                 |
|  |  | 2.1.3 Développer le projet pédagogique périscolaire en maternelle                            |
|  | 2.2 Conforter le fonctionnement des accueils collectifs de mineurs | 2.2.1 Qualifier les accueils du mercredi   |
|  |  | 2.2.2 Développer les accueils avec nuitées   |
|  | 2.3 Favoriser l'intégration des enfants à besoins particuliers     | 2.2.3 Harmoniser les pratiques d'animation   |
|  |  | 2.3.1 Promouvoir une prise en charge collective des enfants en situation handicap            |
| 2.3.2 Mieux intégrer les enfants allophones                            |  |  |
| <b>3 Développer la qualité éducative des actions</b>                   | 3.1 Eduquer à la citoyenneté                                       | 3.1.1 Développer l'engagement  |
|  |  | 3.1.2 Promouvoir les valeurs de la république  |
|  |  | 3.1.3 Travailler autour de ce qui nous réunit  |
|  | 3.2 Promouvoir la santé  | 3.2.1 Eduquer au goût et à l'équilibre alimentaire   |
|  |  | 3.2.2 Lutter contre la sédentarité   |
|  | 3.3 S'émerveiller et découvrir de nouvelles pratiques              | 3.3.1 Sensibiliser au respect de l'environnement   |
|  |  | 3.3.2 Acculturer au numérique  |
|  |  | 3.3.3 Promouvoir la progression de l'enfant dans un collectif par la pratique culturelle     |
|  |  | 3.3.4 Mobiliser les ressources du territoire   |

Chaque objectif général ou spécifique fait l'objet de la description suivante :

### 3.1 Favoriser la complémentarité des actions péri-extra-scolaires

Cet enjeu vise à renforcer les complémentarités entre l'école, les accueils périscolaires et les accueils extrascolaires en prenant en compte les spécificités de chacun.

#### 3.1.1 Améliorer le climat scolaire

La dégradation du climat scolaire est un élément marquant remonté de la phase de concertation, notamment par les directeurs d'école et les référents périscolaires. Elle se manifeste par une montée des violences verbales ou physiques entre enfants ainsi que des tensions croissantes avec des familles. Une attention sociétale à lutter contre le phénomène de harcèlement nourrit aussi la volonté de retrouver un climat plus apaisé dans la classe et dans les accueils.

Une approche coordonnée avec l'école et systémique des actions sur tous les temps de l'enfant en associant les familles est souhaitée.

#### *3.1.1.1 Développer une approche éducative préventive et réparatrice, alternative à la sanction*

L'application stricte d'un règlement intérieur : une faute = une sanction trouve ses limites dans des situations éducatives complexes.

La réparation et le contrat avec l'enfant et sa famille est une alternative à développer afin d'accompagner les situations éducatives difficiles et d'intervenir en appui à la parentalité.

Cela passe notamment par une refonte – actualisation des règlements intérieurs et des règles de vie au sein des accueils municipaux qui sera un chantier à conduire durant ce PEdT.

#### *3.1.1.2 Renforcer la capacité des enfants à interagir positivement*

Le renforcement des compétences psychosociales des enfants est un axe de travail important pour améliorer le climat scolaire.

Il est souhaité promouvoir et renforcer des actions visant à faciliter la communication, l'expression des besoins au lieu des positions (comme la médiation par les pairs) et la coopération (jeux coopératifs - OCCE). Le service médiation sociale de la ville sera particulièrement associé à cet objectif spécifique.

#### *3.1.1.3 Veiller aux rythmes de l'enfant*

Le climat scolaire peut être très dépendant du rythme quotidien des enfants, particulièrement lors de la pause méridienne.

Un travail de concertation avec les équipes enseignantes et le périscolaire est à poursuivre à ce sujet notamment sur l'alternance des temps calmes - temps actifs et sur la réduction des temps d'attente au repas.

Une prise en compte de la fatigue de certains enfants manquant de sommeil est aussi remontée de la phase de concertation PEdT (problème d'exposition aux écrans, logements exigus aux températures non adaptés...) avec, dans certains cas, la possibilité de temps calme voire de sieste y compris en élémentaire pour les enfants demandeurs.

#### *3.1.1.4 Promouvoir l'égalité Filles – Garçons*

La promotion de l'égalité fille-garçon est un outil d'apaisement des relations entre groupes et de respect de la place de chacun.

L'équipement des espaces (aménagement de cours), la diversification de l'offre d'activités (ex : jours sans ballon, ...), le travail sur des règles de jeux plus inclusives, la mixité des équipes sont des axes de travail.

Cela passera notamment par une sensibilisation – formation des équipes d'animation aux bonnes pratiques.

### *3.1.2 Favoriser la réussite de l'élève*

La ville de Niort intervient, dans le cadre de la compétence affaires scolaires, en soutien et en support pour de nombreux projets pédagogiques des écoles.

#### *3.1.2.1 Renforcer les parcours de l'élève*

La ville de Niort participe à la structuration et au financement de parcours de l'élève dans le domaine du sport, des sciences ou de la culture (PEAC) sur le temps scolaire. Cela peut aussi prendre la forme de « classe dehors » ou de « Classe flexible ». Ces actions peuvent être une opportunité pour développer des liens école-périscolaire comme pour la généralisation de « Savoir rouler à vélo » comprenant un atelier enfant-famille sur les temps périscolaires.

### 3.1.2.2 *Accompagner la réussite scolaire après l'école*

La ville de Niort accompagne plusieurs dispositifs à la réussite scolaire après l'école, associés aux accueils périscolaires.

- Le programme de réussite éducative et particulièrement le dispositif « coup de pouce » porté par le CCAS.
- Les études surveillées avec la rémunération d'enseignants ou la présence d'animateurs pour des temps calmes propices aux devoirs.

Une attention doit être portée pour assurer de bonnes conditions d'accueil sur des temps périscolaires ainsi qu'un suivi des enfants.

Le maillage d'une offre de service complémentaire, l'orientation des enfants dans les différents dispositifs sur site ainsi que celui des CLAS portés par les CSC ou dans le cadre du récent Pacte Enseignants sont des axes de travail pour ce PEdT en matière de réussite scolaire après l'école.

### 3.1.3 *Soutenir la parentalité*

Un constat partagé est fait que dans bon nombre d'écoles et d'accueils périscolaires, les parents n'ont pas retrouvé leur place d'avant la crise sanitaire et que certains accueils ne se sont pas réouverts aux familles. Cette distance crée des représentations erronées, sources de tension ou d'incompréhension. Cet objectif général vise à recréer du lien avec les familles et faciliter l'information dans un contexte de montée en puissance des outils numériques de communication.

#### 3.1.3.1 *Accueillir les parents*

Les familles doivent se sentir accueillies au sein des services. Cela passe notamment par la promotion de temps spécifiques au sein des accueils périscolaires parents - enfants, de « porte ouverte », de temps forts, de temps de jeux intergénérationnels, partie intégrante des projets pédagogiques.

En matière de communication aux familles, les outils informatiques (Educartable, ...) sont en passe de devenir un canal obligé. L'accès à ces outils par le périscolaire doit être promu.

#### 3.1.3.2 *Renforcer les liens périscolaire - actions familles*

L'ouverture des accueils périscolaires sur leur environnement proche permet de saisir des opportunités d'animation et de partenariats. Particulièrement, la participation des périscolaires aux fêtes de quartiers ou associatives (CSC) est à faciliter sur la durée du PEdT.

Des parents ou des proches d'enfants scolarisés ont des talents ou des pratiques bénévoles pouvant être le support à des animations diversifiées et enrichissantes en périscolaires. Ce type de démarche est à encourager en lien avec les référents et coordonnateurs péri-extrascolaires. A cet effet, il peut être mis en œuvre un conventionnement dans le cadre de la « charte du bénévole ».

## 3.2 *Diversifier les modes d'accueil des enfants*

Ce deuxième enjeu général vise à adapter l'offre de service à la diversité des publics, particulièrement des plus jeunes et l'inclusion, les enfants en situation de handicap et ceux allophones.

### 3.2.1 *Renforcer l'accueil des enfants de maternelle*

L'organisation actuelle des garderies maternelles séparées des accueils périscolaires en élémentaire hormis deux heures d'animation hebdomadaire déclarées est réinterrogée.

#### *3.2.1.1 Harmoniser les règles d'accueil à 3 ans en centres de loisirs avec l'école*

La scolarisation obligatoire à trois ans, nécessite de pouvoir accueillir les enfants inconditionnellement de leur maturité physiologique (propreté, ...). Un accompagnement des équipes d'animation est nécessaire à ce sujet pour transmettre les bonnes pratiques de l'école ainsi qu'une modification du règlement intérieur des services périscolaires.

#### *3.2.1.2 Favoriser les pédagogies actives en accueil maternelle*

Le renforcement éducatif des temps périscolaires en maternelle ne doit pas forcément se traduire par une surcharge d'activités pour les plus jeunes. L'exemple des pédagogies actives (Freinet, Montessori ...) montre le bénéfice d'une organisation et d'un environnement stimulant pour l'enfant. Cet axe est un outil pour le renouvellement des conditions d'accueil et des projets pédagogiques en maternelle. La formation des encadrants à ces pédagogies actives sera accompagnée.

#### *3.2.1.3 Développer le projet pédagogique périscolaire en maternelle*

Cet objectif spécifique vise à renforcer les liens entre les projets pédagogiques périscolaires en maternelle et en élémentaire. Particulièrement la mutualisation des accueils périscolaires mixtes déclarés, notamment le matin, sera recherchée ainsi que la mise en place de projets passerelle (ateliers communs, aide des plus grands aux plus petits, intégration progressive des 6 ans au centre de loisirs élémentaires ...).

Les temps déclarés en accueil maternel feront l'objet d'une attention renouvelée sur des contenus qui doivent se construire en complémentarité avec l'école (ex motricité), la stabilité et la qualification des intervenants et ainsi que l'association des ATSEM aux animations.

### *3.2.2 Conforter le fonctionnement des accueils collectifs de mineurs*

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) font l'objet d'une forte sollicitation et d'un transfert des besoins des familles vers la maternelle au détriment de l'élémentaire.

Le modèle économique des ACM est aussi réinterrogé au regard de l'augmentation des charges et une stabilisation des aides.

Il est souhaité la mise en place d'un observatoire des accueils collectifs de mineurs à l'échelle de la ville afin de suivre et d'adapter l'offre de service, particulièrement sur les centres de loisirs et les accueils avec nuitées.

#### *3.2.2.1 Qualifier les accueils du mercredi*

Il est proposé d'intégrer un plan mercredi au PEdT afin de travailler sur la qualité et la quantité de l'offre d'accueil, notamment à partir d'une charte de qualité nationale et d'une bonification des financements de la CAF (voir chapitre dédié)

#### *3.2.2.2 Développer les accueils avec nuitées*

L'offre des accueils avec nuitées est importante pour, d'une part, permettre des temps éducatifs renouvelés (support des temps de vie quotidienne, découverte d'autres territoires) et, d'autre part, une prise d'autonomie accrue des enfants. Elle permet aussi un repli parental et, pour certains enfants, de rompre avec plusieurs semaines de centres de loisirs l'été. Toutefois, ce type d'accueil emporte des contraintes réglementaires et financières spécifiques qui peuvent décourager les organisateurs. Cet objectif spécifique vise à soutenir une offre d'accueil avec nuitées particulièrement en activités accessoires des centres de loisirs municipaux.

### *3.2.2.3 Harmoniser les pratiques d'animation*

L'harmonisation des pratiques d'animation pour les accueils municipaux est un enjeu important de communication auprès des familles et de repère pour les enfants. Toutefois, au regard de la diversité de profils de l'encadrement et de leurs intentions éducatives, des ressources disponibles et des publics accueillis, il convient d'adapter chaque projet pédagogique. Un travail collectif poursuivi sur un socle commun des projets pédagogiques avec les référents péri-extrascolaires en lien avec les institutions, définissant ce qu'est un accueil municipal en régie et les possibilités d'adaptation.

### *3.2.3 Favoriser l'intégration des enfants à besoins particuliers*

La diversité des enfants accueillis nécessite de porter une attention à l'adaptation des services. Le projet porte à la fois sur la mise en œuvre d'actions spécifiques quand la situation le nécessite et sur le rappel d'une prise en charge collective par les équipes d'animation de l'enfant différent, gage d'une politique d'inclusion.

#### *3.2.3.1 Promouvoir une prise en charge collective des enfants en situation de handicap*

La mise en œuvre d'accueil inclusif nécessite une mobilisation de l'ensemble de l'équipe d'animation pour, d'une part, promouvoir l'objectif de développement de l'autonomie de l'enfant et d'autre part, diversifier les modalités de son accompagnement. L'inclusion ne peut se résumer à l'affectation d'un accompagnateur pour un enfant.

Cet objectif spécifique vise à promouvoir une implication collective des animateurs dans l'accueil de l'enfant en situation de handicap, en favorisant la notion d'« adulte d'attachement » choisi par l'enfant, de parcours vers l'autonomie et de prises de décisions collectives. Cela passe par la formation des équipes, un appui technique et éducatif par une coordination dédiée en lien avec les partenaires et le développement des ressources pédagogiques (outils d'animation, malles de jeux...) au sein des ACM.

#### *3.2.3.2 Mieux intégrer les enfants allophones*

L'école associée à l'accueil périscolaire est souvent le lieu d'une première intégration pour des enfants et des familles allophones, ne maîtrisant pas le français. L'accueil de ces enfants nécessite d'adapter les services et de se doter d'outils spécifiques permettant une bonne communication avec l'enfant et les familles, particulièrement dans les écoles des quartiers prioritaires, au titre de la politique de la ville.

Placer la découverte de la culture de l'autre au cœur du projet d'animation de l'accueil, rendre accessible à tous les outils de communication, développer un réseau d'agents facilitateurs et bénéficier au besoin des services de traduction sont des axes de travail sur la durée du PEdT.

## *3.3 Développer la qualité éducative des actions*

Cet enjeu général vise à qualifier le contenu des animations sur les temps péri-extrascolaires sur des thématiques prioritaires et en complémentarité avec l'école.

### *3.3.1 Eduquer à la citoyenneté*

L'éducation à la citoyenneté est un axe prioritaire de la politique municipale de longue date notamment via le Conseil municipal des enfants. L'ambition est que l'enfant devienne véritablement sujet et acteur à travers une participation et des prises de responsabilité au sein des temps d'accueil. C'est par cette implication réelle et concrète qu'il éprouvera le mieux son rôle de citoyen. Cela passe aussi par une participation à la vie de l'accueil et par des projets citoyens.



### *3.3.1.1 Développer l'engagement*

Il est recherché de développer l'engagement de chaque enfant pour qu'il soit acteur de ses loisirs. Cela passe notamment par la promotion d'organisation pédagogique par « club » où l'enfant s'engage pour une activité librement choisie ou le développement de pédagogie de projet pour les plus grands.

Le Conseil municipal des enfants est une autre forme majeure d'engagement proposée par la ville. Au-delà d'une élection au sein des écoles, le suivi d'un parcours citoyen et la gestion de projets, une attention sera portée à faire vivre la démocratie représentative. Particulièrement, le maintien des liens des jeunes conseillers avec les autres enfants, sous forme de témoignage des actions en périscolaire ou bien de rencontre de mi-mandat sera promue.

### *3.3.1.2 Promouvoir les valeurs de la république*

Le projet républicain repose sur la double ambition d'émancipation intellectuelle des citoyens par le savoir et la culture, et de construction d'un projet démocratique fondé sur des communs, liberté égalité et fraternité, compris, partagés et respectés par tous. La laïcité est une dimension essentielle de la République en ce qu'elle garantit la liberté, l'égalité et la fraternité au-delà des confessions de chacun. La transmission de ces valeurs passe par une cohérence d'intervention et des actions en complémentarité avec l'école, au sein les temps d'accueils collectifs.

La mise en œuvre de ce principe repose sur une formation systématique des équipes d'animation aux valeurs de la république et au respect de la laïcité, la promotion de projets d'animation spécifiques et la désignation d'un référent interne qui viendra en appui aux interrogations des équipes.

### *3.3.1.3 Travailler autour de ce qui nous réunit*

Face à l'affirmation des identités et à la différenciation de chacun, le projet éducatif de la collectivité vise à mettre en valeur « Ce que nous réunit » pour créer du sens commun et du vivre ensemble.

Le souhait est de mettre ce qui nous associe dans les projets pédagogiques et d'animation au lieu de ce qui nous oppose, nous sépare, ou nous divise.

Cela passe notamment par la mise en place de temps forts et d'événementiels au sein des accueils collectifs pour entretenir le « vivre ensemble ».

## *3.3.2 Promouvoir la santé*

Les accueils péri-extrascolaires ont des possibilités importantes et variées d'activités pour promouvoir l'éducation à la santé. Particulièrement, il est proposé de s'investir sur la durée du PEdT sur les thématiques liées à l'activité physique et à l'alimentation.

### *3.3.2.1 Eduquer au goût et à l'équilibre alimentaire*

Les temps d'accueils périscolaires comprennent des temps de restauration collective à midi qui concernent la quasi-totalité des enfants scolarisés et de goûter le soir dans une moindre mesure. Des enjeux liés aux petits déjeuners pris – ou non - avant d'aller en classe sont aussi repérés.

Les projets pédagogiques visant à une éducation au goût et à l'équilibre alimentaire seront promus notamment en lien avec le service restauration de la Direction de l'éducation et les ressources locales en matière de santé (IRPES). °

### *3.3.2.2 Lutter contre la sédentarité*

La lutte contre la sédentarité des enfants aussi par des activités d'animation favorisant les grands jeux, le mouvement et l'exercice physique. Les temps d'accueils des enfants en groupe sans écrans sont des moments propices pour retrouver le goût d'une pratique collective de l'activité physique qui sera promue.

### 3.3.3 S'émerveiller et découvrir de nouvelles pratiques

Les activités périscolaires et extrascolaires privilégient les temps de jeux, de loisirs et de découvertes. Les importantes ressources du territoire en matière d'animation, qu'elles soient en termes d'équipement ou d'intervenants, permettent de diversifier les interventions. Il sera recherché le renouvellement de l'offre d'animation et d'interventions associatives, particulièrement dans les domaines de l'environnement, du numérique et des projets culturels construits dans la durée.

#### 3.3.3.1 Sensibiliser au respect de l'environnement

La sensibilisation au respect de l'environnement est un axe majeur de la feuille de route Niort durable 2030. Cette thématique est aussi plébiscitée par les familles pour des animations, lors de l'enquête menée pour le renouvellement du PEdT.

Particulièrement, face à une « eco-anxiété », il est souhaité de promouvoir des animations permettant aux enfants d'être en capacité d'agir et de s'approprier des gestes de la transition écologique comme, par exemple, « Savoir Rouler à Vélo, les économies d'énergie - challenge CUBE ou l'alimentation durable.

#### 3.3.3.2 Acculturer au numérique

Le numérique repose sur des concepts ou des idées qui peuvent être le sujet d'animation ludique et enrichissante sans pour autant surexposer les enfants aux écrans, ou bien associer systématiquement le numérique à des dangers.

Le codage sous forme de dessin, la programmation de petits robots sur un parcours, la mise en œuvre d'algorithme pour résoudre une énigme... sont autant d'exemples d'animation à favoriser pour développer une culture du numérique auprès des enfants particulièrement en périscolaire ou en centre de loisirs.

#### 3.3.3.3 Promouvoir la progression de l'enfant dans un collectif par la pratique culturelle

Il est souhaité de susciter des projets d'animation dans la durée permettant à chaque enfant de progresser au sein d'un collectif. Cet objectif spécifique offre une alternative à des formes de « zapping » et d'individualisme en matière de consommation de loisirs. Particulièrement, la promotion des pratiques culturelles collectives du spectacle vivant, du théâtre et du chant chorale, sur des temps longs sera encouragée en péri-extrascolaire dans le cadre des programmes d'animation et des interventions associatives qui sont associées.

#### 3.3.3.4 Mobiliser les ressources du territoire

Le territoire bénéficie d'un réseau associatif dense et de lieux de pratique et de diffusion reconnus en matières sportives et culturelles. Ce PEdT s'attachera à mobiliser ces ressources avec, d'une part le renouvellement et la diversification du programme d'interventions associatives en lien avec Niort Associations pour avoir une cartographie des acteurs sur les thématiques prioritaires, et d'autres part la mise en place de thématiques annuelles périscolaires proches des atouts du territoire comme celui « Périsco-photo » en 2023-24.

## 4 LE PLAN MERCREDI

Elaboré en concertation avec les acteurs associatifs, la SDJES, la CAF et la collectivité compétente, le plan mercredi vise à partir d'une charte de qualité et des moyens complémentaires à renforcer l'offre d'accueil.

Les objectifs généraux définis à l'échelle nationale du plan mercredi sont les suivants

- Continuité éducative (scolaire/périscolaire/extrascolaire, le cas échéant)
- Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
- Mise en valeur des richesses du territoire
- Diversité et qualité des activités proposées

Le plan mercredi annexé à ce PEdT intègre les centres municipaux ainsi que ceux portés par les centres socioculturels niortais, pour un total de près de 600 places.

Les demandes d'accueil de la part des familles semblent dépasser les capacités actuelles des établissements concernés. La mise en œuvre d'un observatoire des accueils collectifs de mineurs, en lien avec la CAF, devrait permettre de poser un diagnostic précis des besoins non satisfaits.

La ville de Niort se positionne en accompagnement des centres socioculturels pour l'accès à ce dispositif afin, notamment, de ne pas être dans une logique de commande publique et de respecter leur projet associatif.

Le développement de ce plan mercredi se fera en lien étroit avec la CAF et la SDJES conformément à la convention PEdT annexée.

## 5 L'ARTICULATION DU PEDT AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS

Les activités prévues dans le Projet Educatif de Territoire - Plan mercredi sont articulées avec celles proposées dans le cadre :

- de la feuille de route « Niort durable 2030 » qui structure la politique municipale sur l'ensemble des 8 défis, et particulièrement sur le défi 6 « une ville épanouissante pour les jeunes, par l'éducation et la formation » et le défi 7 « une ville solidaire aux pratiques inclusives qui donnent les mêmes chances à tous et renforce les liens pour ne laisser personne de côté ».

L'évaluation du PEDT portera des items pour mesurer la contribution des actions inscrites aux enjeux de Niort 2030.



- de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales notamment pour les missions de renforcement des liens écoles - accueils collectifs de mineurs, le développement de la politique d'inclusion, de veille sociale, de représentation des accueils municipaux au sein des démarches de développement dévolues aux coopérateurs CTG.
- du Contrat ville en cours de renouvellement pour les cinq écoles situées dans un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville. Des actions renforcées ou des actions spécifiques feront référence aux objectifs opérationnels du PEDT 2023-26 en annexe particulièrement sur le l'apaisement du climat scolaire, l'activité physique et alimentation.
- du Programme de Réussite Educative (PRE). Particulièrement, un lien avec les services périscolaires, sera opéré par l'accueil des actions de remédiation « coup de pouce – Clé » et dans la participation active aux équipes pluridisciplinaires ainsi qu'aux comités techniques du PRE.
- des projets d'école par la définition, en complémentarité, des projets pédagogiques des accueils périscolaires.

## 6 LA MISE EN ŒUVRE DU PEdT 2023 - 2026

L'élaboration d'un PEdT n'est pas une fin en soi mais le début d'un processus d'amélioration, d'adaptation et de réorientation des actions organisées par la ville et ses partenaires.

Les principales modalités de mise en œuvre de ce PEdT sont présentées. Elles portent, en interne à la ville, sur un portage politique fort, l'adaptation des projets pédagogiques des ACM municipaux ainsi que sur la structuration du service animation.

En externe, l'animation d'une dynamique de coopération dans la durée doit permettre de mobiliser les partenaires sur les objectifs de ce PEdT (voir partie 9 gouvernance).

Les propositions d'actions reposent sur le maintien des aides particulièrement au titre du fond de soutien pour les activités périscolaires par l'Etat.

### 6.1 Trois années de PEdT

Ce PEdT a été construit pour une mise en œuvre sur une durée de trois années scolaires à la rentrée de 2023. Ce temps doit permettre de mettre en œuvre des actions répondants aux objectifs définis et d'en évaluer les résultats. Cette durée de trois années scolaires correspond aussi à la durée de la deuxième partie de ce mandat municipal.

### 6.2 Une délibération prise à l'unanimité du Conseil municipal

Le Conseil municipal de Niort a délibéré, le 26 juin 2023, à l'unanimité, pour le dépôt et la contractualisation de ce PEdT – plan mercredi tel que proposé dans la convention annexée.

Cet engagement politique fort de la municipalité, se traduit à la suite par des engagements en termes d'organisation interne des services et de mise en place d'une politique d'évaluation des résultats obtenus au regard des objectifs.

### 6.3 Les outils de communication auprès des équipes d'animation et des familles

Il est prévu de rendre accessible ce PEdT au-delà de la convention et de ce présent document de nature administratif et qui met en avant la démarche de projet, sous la forme d'outils de communication adaptés :

- Un document « facile à lire et à comprendre », à l'adresse des partenaires et des familles reprenant le contexte, les objectifs et l'évaluation de ce PEdT
- Trois affiches à l'adresse des animateurs et des enfants reprenant les trois enjeux généraux sous une forme graphique ludique et adaptée (illustration). Le souhait est de rendre visible le PEdT au quotidien dans les accueils et qu'il ne soit pas un dossier rangé.

### 6.4 L'adaptation des projets pédagogiques des ACM municipaux

Chaque accueil collectif de mineurs déclaré dispose d'un projet pédagogique élaboré par le Référent péri-extrascolaire avec l'appui du Coordonnateur de secteur à partir des orientations éducatives de la collectivité. Ce projet pédagogique précise les objectifs pédagogiques à l'échelle de l'accueil et les modalités d'organisation et d'évaluation pour y arriver.

Le projet pédagogique permet également de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Le projet pédagogique fait l'objet d'une déclinaison en un projet d'animation.

Tous les accueils de la ville disposent, depuis 2022, d'une trame commune des projets pédagogiques déclinés par accueil avec un projet d'animation.

Des réunions thématiques seront organisées au second semestre 2023, avec les Coordonnateurs et les Référents péri-extrascolaires des accueils municipaux pour, d'une part assurer une appropriation de ce nouveau PEdT, au-delà de la phase de concertation et, d'autre part adapter les projets pédagogiques à ces nouvelles orientations.

Particulièrement, chaque référent péri-extrascolaire, avec l'appui des coordonnateurs de secteur et en concertation avec l'équipe d'animation, aura, à partir de ce PEdT, à repérer et développer deux à trois objectifs spécifiques qu'il souhaite prioritairement mettre en œuvre auprès des enfants et des familles. Ces objectifs sélectionnés permettront d'adapter les organisations locales et de développer un projet d'animation en conséquence.

Cette adaptation se fera en lien avec les projets d'école. Une présentation du projet pédagogique de l'accueil, adapté à ce nouveau PEdT, sera faite chaque année lors du premier conseil d'école auprès de la communauté éducative.

En parallèle à ce travail au sein de l'accueil, une coordination par secteur périscolaire aura pour tâche de développer des projets communs notamment autour d'une thématique annuelle et de programmes spécifiques reprenant les axes du PEdT.

Pour 2023-24 par exemple :

- un programme autour de l'alimentation et de la lutte contre la violence – amélioration du climat scolaire, deux priorités du PEdT, sera conduit sur les accueils périscolaires situés en quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.
- une thématique annuelle « Photo-périsco » avec un temps fort sera développée sur l'ensemble des accueils périscolaires en lien avec les ressources du territoire ( festival de la jeune photographie, Villa Perochon, ...)

## 6.5 La structuration du service animation pour la mise en œuvre du PEdT

La mise en œuvre de ce PEdT repose en grande partie sur la professionnalisation des interventions auprès des enfants et donc sur la structuration du service animation en charge des ACM de la ville.

Durant le second semestre 2023, quatre chantiers prioritaires vont être conduits directement en lien avec la mise en œuvre de ce PEdT pour une présentation en comité social territorial d'une nouvelle organisation des services municipaux :

- L'organisation du service et les missions
- Un plan de formation pluriannuel des référents et des animateurs autour des attendus réglementaires (BAFD, BPJEPS) mais aussi d'un socle commun de compétences sur les priorités que sont la laïcité – les valeurs de la République, l'inclusion, l'égalité fille-garçon et la médiation-résolution de conflits.
- La stabilisation des équipes d'animation par des emplois plus attractifs
- La mutualisation des accueils maternelles et élémentaires

## 7 L'ÉVALUATION DU PEdT

L'évaluation de ce PEdT est intégrée dès la définition des objectifs et a fait l'objet d'une mise en cohérence avec les pratiques d'évaluation au sein des services de la ville et de la communauté d'agglomération.

Particulièrement, la nature des indicateurs est précisée ainsi que les questions évaluatives autour de chaque objectif spécifique. Pour certains objectifs, des indicateurs avec des valeurs cibles ont été définis.

En termes d'organisation au sein du service animation – DE, un poste de chargé de mission suivi - évaluation du PEdT de catégorie B est positionné à 0,5 ETP.

### 7.1 Méthodologie d'évaluation

L'évaluation du PEdT ne reposera pas que sur des indicateurs quantitatifs chiffrés mais également sur un faisceau d'outils permettant de mieux apprécier une démarche éducative et une plus-value sociale (amélioration du climat scolaire, partenariat, dynamique locale, ...)

A cet effet, chaque objectif spécifique fait l'objet d'une question évaluative.

La contribution du PEdT aux défis de la feuille de route municipale « Niort durable 2030 » sera aussi appréciée.

### 7.2 Questions évaluatives par objectifs spécifiques

Face à chaque objectif spécifique du PEdT, il est précisé dans le tableau ci-après :

- L'enjeu de « Niort durable 2030 » auquel il contribue
- La question évaluative à laquelle la ville s'attache de répondre avec des indicateurs cibles s'ils peuvent déjà être définis et les modalités de recueil d'information.

Cinq types de recueils d'information pour l'évaluation sont précisés :

- Type 1 : Enquête annuelle auprès des familles et des enfants
- Type 2 : Observatoire des accueils collectifs de mineurs niortais (évolution de la typologie, des capacités d'accueil, de la fréquentation et de l'économie des services/prix de revient). La mise en place de cet observatoire nécessitera un échange d'informations entre la Ville, la SDJES et la CAF.
- Type 3 : Evolution du nombre et du volume des animations et formations sur les thématiques prioritaires du PEdT
- Type 4 : Nombre d'actes (protocoles d'accueil spécialisé handicap, courriers aux familles etc.)
- Type 5 : Observations et entretiens



| Contribution aux défis Niort durable 2030 | Objectifs stratégiques  | Objectifs opérationnels          | Questions évaluatives   | Indicateurs   | Modalités d'Evaluation | Exemples d'actions                                |   |
|---|---|----------------------------------|---|---|------------------------|---|---|
| Défi 5                                    | Favoriser la complémentarité des actions péri-extra-scolaires | Améliorer le climat scolaire     | <b>Une approche éducative préventive et réparatrice, alternative à la sanction est-elle promue dans les temps d'accueil collectif ?</b> | Formation de 30% des référents chaque année à la résolution des conflits. Rédaction de documents de référence.                                    | Types 1, 3 et 4        | Elaboration d'un plan d'actions adapté            |   |
| Défi 5                                    |   |                                  | <b>Les méthodes de résolution des conflits par les enfants sont-elles mises en pratique ?</b>   | Intégration de différentes actions de médiation sur 6 sites par an. Evolution du nombre d'actions conduites. Evolution du nombre de participants. |                        | Types 1, 3 et 5                                   | Mise en cohérence des règlements intérieurs des équipements |
| Défi 6                                    |   |                                  | <b>La gestion des temps calmes-actifs favorise-t-elle les transitions temps scolaires/temps périscolaires ?</b>                         | Rédaction de l'ensemble des projets pédagogiques dès la première année  | Type 5                 |   | Médiation par les pairs                                     |
| Défi 7                                    |   |                                  | <b>L'égalité fille garçon est-elle encouragée ?</b>   | Suivi des fréquentations par genre. Evolution des animations  | Types 3 et 5           |   | Promotion des jeux coopératifs                              |
| Défi 6                                    |   | Favoriser la réussite de l'élève | <b>L'éveil des enfants aux pratiques culturelles et sportives est-il favorisé sur les différents temps d'accueil ?</b>                  | Nombre d'actions<br>Nombre de participants<br>Répartition géographique<br>Répartition par CSP   | Type 3                 | Adapter le déroulé de la pause méridienne         |   |
| Défi 6                                    |   |                                  | <b>Les temps périscolaires accompagnent-ils la réussite scolaire et éducative ?</b>   | Nombre d'actions<br>Nombre de participants<br>Répartition géographique<br>Répartition par CSP   |                        | Type 3  | Coordonner temps calmes-actifs avec l'école                 |
|   |   |                                  |   |   |                        |   | Règles des jeux intégrant la mixité                         |
|   |   |                                  |   |   |                        | Parcours d'éducation artistique et culturelle     |   |
|   |   |                                  |   |   |                        | Parcours sportifs                                 |   |
|   |   |                                  |   |   |                        | Devoirs en autonomie – aide aux devoirs- CLAS-PRE |   |

|        |  |                                |   |   |              |  |
|--------|--|--------------------------------|---|---|--------------|--|
| Défi 7 |  | <b>Soutenir la parentalité</b> | <b>Les parents sont-ils suffisamment informés ?</b>                                   | Diversification des modes de communication.<br>Rédiger un cadre homogène de diffusion                         | Types 1 et 4 | Ouverture d'Educartable pour le périscolaire   |
| Défi 7 |  |                                | <b>Des temps de rencontre avec les parents ou les partenaires sont-ils proposés ?</b> | Organisation de temps de rencontre par site.<br>Nombre de participants (objectif : 30% des parents concernés) | Types 1 et 3 | Temps de jeux enfants – parents en périscolaire  |
| Défi 7 |  |                                |   | Participation au minimum à un temps fort annuel par site avec les partenaires et / ou les familles            | Type 3       | Participation des accueils périscolaires aux manifestations familiales et associatives de quartier |

| Contribution aux défis Niort durable 2030 | Objectifs stratégiques                             | Objectifs opérationnels   | Questions évaluatives  | Indicateurs   | Modalités d'Evaluation | Exemples d'actions  |
|---|--|---|--|---|------------------------|---|
| Défi 7                                    | <b>Diversifier les modes d'accueil des enfants</b> | <b>Renforcer l'accueil des enfants de maternelle</b>                  | <b>L'accueil des enfants de 3 ans en centres de loisirs est-il favorisé ?</b>  | Accueil en centres de loisirs des enfants scolarisés indépendamment de leur maturité physiologique                                | Type 2                 | Refonte d'un règlement intérieur unique péri-extrascolaire des accueils collectifs municipaux   |
| Défi 6                                    |  |   | <b>Le projet pédagogique des accueils collectifs est-il adapté aux enfants de maternelle ?</b>   | Formation de 25% des animateurs par an sur des pédagogies actives   | Type 3                 | Former les agents aux pédagogies actives, adapter les accueils  |
| Défi 6                                    |  |   |  | Mutualisation des accueils du matin<br>A réaliser pour 50% des sites sur la période<br>Rédaction du projet pédagogique spécifique | Type 2                 | Organiser les accueils périscolaires mixtes maternelle – élémentaire  |
| Défi 6                                    |  | <b>Conforter le fonctionnement des accueils collectifs de mineurs</b> | <b>La qualité des accueils collectifs de mineurs peut-elle être améliorée ?</b>  | Signature de la convention plan mercredi et suivi des fréquentations  | Type 2                 | Développer un « plan mercredi »   |
| Défi 6                                    |  |   |  | Pérenniser l'offre de nuitées l'été<br>Chaque année : 72 enfants - 6 nuitées  | Type 2                 | Organiser des semaines d'animation avec deux nuitées en centre de loisirs   |
| Défi 6                                    |  |   |  | Rédaction d'un projet pédagogique unique  | Type 4                 | Définir un projet pédagogique commun à tous les centres de loisirs municipaux   |
| Défi 7                                    |  | <b>Favoriser l'inclusion des enfants à besoins particuliers</b>       | <b>Les enfants en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques bénéficient-ils de projets d'accueil individuels et collectifs adaptés ?</b> | Inscription de la thématique dans le plan de formation<br>Mise en œuvre de nouveaux outils/méthodes                               | Type 3                 | Formation des encadrants<br>Malle de jeux spécifique selon le handicap ex « autisme »   |
| Défi 7                                    |  |   |  | Priorité donnée aux temps collectifs<br>Identification des personnes ressources   | Type 5                 | Mettre l'enfant allophone au cœur de l'accueil pour découvrir sa langue, sa culture<br>Repérer un réseau d'agents « médiateurs sur des cultures étrangères », |

| Contribution aux défis Niort durable 2030 | Objectifs stratégiques                      | Objectifs opérationnels                           | Questions évaluatives   | Indicateurs  | Modalités d'évaluation | Exemples d'actions  |  |
|---|---|---|---|--|------------------------|---|--|
| Défi 5                                    | Développer la qualité éducative des actions | Eduquer à la citoyenneté                          | Comment développer l'apprentissage de l'engagement et du respect des différences ?  | Organisation ou participation à un temps fort annuel autour de la citoyenneté                      | Types 1 et 3           | Rencontre inter Conseil Municipal des Enfants                         |  |
| Défi 5                                    |   |   | Promouvoir les valeurs de la République   | Actions sur les valeurs de la République<br>Nombre de signalements d'atteinte à ces valeurs en APS |                        | Fonctionnement par club   |  |
| Défi 7                                    |   |   | Travailler autour de ce qui nous réunit   | Nombre d'actions<br>Nombre de participants   |                        | Animations interculturelles avec des associations locales             |  |
|   |   |   | Les enfants sont-ils suffisamment sensibilisés aux gestes de la transition écologique ?   |  |                        | Savoir Rouler à Vélo  |  |
| Défi 4                                    |   | Promouvoir la santé                               | Des activités autour de l'alimentation et de l'équilibre alimentaires sont-elles proposées ?  | Nombre d'actions<br>Nombre de participants   |                        | Opération M'ton Gouter  |  |
|   |   |   | Les activités péri-extrascolaires participent-elles à la lutte contre la sédentarité des enfants ?  | Nombre d'actions<br>Nombre de participants   |                        | Petits déjeuners à l'école<br>Assiettes « grande faim - petite faim » |  |
| Défi 8                                    |   | S'émerveiller et découvrir de nouvelles pratiques | L'offre d'animation est-elle suffisamment riche, diversifiée et structurée pour permettre l'épanouissement personnel des enfants au sein du collectif ? | Nombre d'actions<br>Nombre de participants   |                        | Favoriser des grands jeux actifs en ACM                               |  |
| Défi 2                                    |   |   |   |  |                        | Nombre d'actions<br>Nombre de participants                            | Fête annuelle du périscolaire                              |
| Défi 6                                    |   |   |   |  |                        |   | Nombre d'actions<br>Nombre de participants                 |
| Défi 5                                    |   |   | Nombre d'actions<br>Nombre de participants  | Animation codage et algorithme sans écran  |                        |   |  |
| Défi 6                                    |   |   | Les ressources du territoire en animation sont-elles identifiées et mobilisées en accueil collectifs ?  | Réalisation d'une cartographie des ressources locales  |                        | Chorales et ateliers théâtre en périscolaire                          |  |
|   |   |   |   |  |                        | Dispositif « Lire et faire lire »                                     |  |
|   |   |   |   |  |                        |   | Thématique annuelle périscolaire commune ex : sur la photo |

## 8 LA GOUVERNANCE DU PEDT

Il est proposé de renouveler la gouvernance du PEdT sur sa durée de mise en œuvre selon les modalités présentées ci-dessous.

### 8.1 Le pilotage et la coordination du PEdT par la ville de Niort

La mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire - plan mercredi relève de la compétence de la collectivité locale signataire. La ville de Niort assure donc le pilotage du projet, qui a été délibéré.

Particulièrement, le pilotage du PEdT relève d'une délégation du Maire auprès de sa 1<sup>er</sup> adjointe en charge de l'éducation M<sup>me</sup> NIETO.

Au niveau technique, la mise en œuvre de la coordination du PEdT est assurée par la Direction de l'éducation qui assure les services aux écoles et met en œuvre la politique socio-éducative auprès des enfants du primaire (périscolaires et centres de loisirs). Particulièrement, la coordination et le suivi du PEdT sont effectués par le Responsable du service Animation sous l'autorité de la Directrice de l'éducation.

Le chargé d'évaluation du PEdT vient appuyer cette organisation en lien avec l'ensemble des services municipaux, notamment le service Jeunesse-Vie associative, en charge de l'accompagnement et du conventionnement avec les centres socio-culturels.

### 8.2 Le comité de pilotage du PEdT

Il est proposé que le suivi de la mise en œuvre du PEdT s'appuie sur un comité de pilotage, présidé par l'Adjointe au Maire en charge de l'éducation et constitué d'un représentant de :

- La SDJES en charge des accueils collectifs de mineurs
- L'Education nationale en charge des rythmes éducatifs
- La Caisse d'Allocations Familiales en charge de la CTG
- La Direction de l'éducation de la ville de Niort

Une rencontre annuelle en début d'année civile doit permettre d'assurer un suivi institutionnel des grandes orientations de ce PEdT et de préparer la réunion du comité des partenaires PEdT.

### 8.3 Comité des partenaires du PEdT

Il existe déjà sur le Niortais dans le domaine éducatif ou le développement social local plusieurs lieux de concentration associant des acteurs institutionnels, associatifs et les collectivités locales et notamment sans être exhaustif :

- Le conseil d'école à l'échelle de l'établissement scolaire
- Le Pôle social et le comité de pilotage du programme de réussite éducative à l'échelle des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville
- La CTG à l'échelle du Niortais.

Toutefois, il n'existe pas de lieu de concertation éducative à l'échelle de la ville portant sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Afin de ne pas multiplier les temps de coordination pour des élus et des professionnels déjà fortement sollicités, il est proposé que chaque année, au premier trimestre, un comité élargi des partenaires du

PEdT soit réuni. Ce comité des partenaires du PEdT associera les institutions et associations ayant participé à l'élaboration et/ou intervenantes dans le PEdT, dont la liste initiale figure en chapitre 3.2.

Le comité des partenaires du PEdT aura pour missions :

- L'interconnaissance des acteurs
- Le suivi de l'évaluation du PEdT au fil de l'eau
- Le partage d'expériences remarquables en lien avec les objectifs du PEdT
- L'initiation de dynamiques communes autour des objectifs du PEdT.

